

**Motion d'amendement**  
Conseil d'administration du Rotary International

## PROJET D'AMENDEMENT 22-46

Augmenter les cotisations

**Soumis par :** Conseil d'administration du Rotary International

1 *Le Rotary International recommande de modifier son **RÈGLEMENT***  
2 ***INTÉRIEUR** comme suit*

3  
4 **Article 18 Questions financières**

5  
6 **18.030. Cotisations.**

7  
8 18.030.1. *Montant.*  
9 Tout club verse au R.I. une cotisation pour chacun de ses membres fixée à ~~34~~  
10 ~~USD par semestre en 2019/2020, 34,50 par semestre en 2020/2021, 35 par~~  
11 ~~semestre en 2021/2022 et 35,50 USD par semestre en 2022/2023, 37,50 par~~  
12 ~~semestre en 2023/2024, 39,25 par semestre en 2024/2025 et 41,00 par semestre~~  
13 ~~en 2025/2026,~~ et ce jusqu'à modification ultérieure par le Conseil de législation.

(Fin du texte)

### EXPOSÉ DES MOTIFS

14 Les sources de revenus du Rotary comprennent les cotisations des membres et les  
15 revenus d'investissement. En outre, d'autres sources de revenus sont utilisées  
16 pour financer certaines activités autofinancées, telles que le magazine *Rotary* ou  
17 la convention internationale, entre autres. Les cotisations des membres  
18 représentent environ 95 pour cent des revenus de base budgétisés du Rotary (à  
19 l'exclusion des revenus provenant d'activités autofinancées). Les revenus  
20 d'investissement représentent environ 2,5 pour cent des revenus de base  
21 budgétisés, mais sont imprévisibles par nature et dépendent des fluctuations des  
22 marchés financiers.

23  
24 Lorsqu'il se prononce sur la recommandation relative aux cotisations, le conseil  
25 d'administration du Rotary, avec l'appui de la commission des finances, analyse  
26 soigneusement les prévisions financières sur cinq ans. Les prévisions tiennent  
27 compte de plusieurs facteurs clés, notamment le nombre de membres, les  
28 revenus d'investissement, l'inflation et les investissements dans des projets. Le  
29 conseil d'administration continue d'examiner la recommandation de la  
30 commission des finances en fonction des prévisions et de ces facteurs jusqu'à ce

1 que le Conseil de législation soit réuni pour s'assurer que le Rotary est en mesure  
2 de maintenir un budget annuel équilibré conformément à son règlement  
3 intérieur. Ce projet peut être modifié sur la base de l'examen continu du conseil  
4 d'administration du Rotary.

5  
6 Par conséquent, ce texte modifierait le règlement intérieur du Rotary afin de  
7 prévoir une augmentation annuelle des cotisations de 4,00 dollars en 2023-2024  
8 et de 3,50 en 2024/2025 et 2025/2026. Ce projet aligne les revenus provenant  
9 des cotisations aux niveaux nécessaires pour financer les opérations et les  
10 programmes actuels du Rotary et pour soutenir sa viabilité financière pour  
11 l'avenir.

### **IMPACT FINANCIER**

12 Cet amendement résulterait en une augmentation des revenus provenant des  
13 cotisations pour le Rotary.

14  
15 Une augmentation annuelle de 4,00 dollars US en 2023/2024 et de 3,50 par an  
16 en 2024/2025 équivaldraient à une augmentation annuelle moyenne des  
17 recettes provenant des cotisations d'environ 4,91 pour cent.

18  
19 Au vu des projections concernant les effectifs, le R.I. aurait un déficit net de 1  
20 million de dollars en 2023/2024 et un excédent de 1 million et 2 millions de  
21 dollars pour 2024/2025 et 2025/2026, respectivement.

22  
23 Le Rotary étudie continuellement les possibilités de réduire les coûts tout en  
24 maintenant un service de haute qualité aux Rotariens.

25  
26  
27  
28 Le règlement intérieur oblige le Rotary à avoir un budget équilibré.